

Nous sommes environ 300 enseignants de statut second degré à l'université François-Rabelais¹. Si nos statuts sont -relativement- bien identifiés à travers les deux catégories PRAG et PRCE, quelques collègues peuvent aussi relever du premier degré ou d'autres statuts particuliers.

A l'heure où des révisions statutaires sont engagées par le Ministère, selon le modèle de non concertation que nous lui connaissons, identifier même à grands traits, même localement, les caractéristiques de nos situations et de nos conditions de travail, repérer des disparités déjà à l'œuvre peuvent nous permettre de mieux appréhender les enjeux tant collectifs qu'individuels des changements annoncés. Le questionnaire qui suit reste très succinct (il vous prendra peu de temps) ; à travers un traitement anonyme, il vise une première ébauche dont vous serez destinataires.

¹ Au niveau national, nous représentons 1/5 des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et nous effectuons environ le tiers du total des heures d'enseignement assurées par les titulaires.

CHANGEMENTS STATUTAIRES POUR LES ENSEIGNANTS DE 2nd DEGRÉ AFFECTÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Extraits des propositions du SNESUP dans un document adressé au MESR le 30 mars 2010

- **Service** : le SNESUP propose un horaire annuel statutaire de 250h avec un maximum de 12h hebdomadaires. Tout dépassement, accepté par l'intéressé donnant lieu à versement d'heures complémentaires.
- **Recherche** : l'accès à la recherche doit être facilité par une décharge annuelle. Des mesures spécifiques d'intégration dans les corps d'enseignants-chercheurs doivent être mises en place pour les enseignants de 2nd degré docteurs et qualifiés.
- **Carrière** : prise en compte du rôle dans l'enseignement supérieur comme pour les enseignants post bac en lycée par un **avancement d'échelon au meilleur rythme**, hors contingent et, parallèlement, permettre effectivement l'accès à la hors classe.

Pour en savoir plus : www.snesup.fr

20 MAI

Journée nationale d'actions pour la formation des enseignants

Depuis bientôt deux ans, la communauté éducative dénonce le projet régressif de formation des enseignants. A la rentrée prochaine, de jeunes enseignants stagiaires, sans formation professionnelle vont être projetés face à des élèves qui verront ainsi se succéder plusieurs enseignants et remplaçants. L'avenir de notre système éducatif est mis à mal, l'avenir des jeunes est en cause.

**Mobilisons nous le 20 mai
en fin de journée !**

Les fausses notes du COR

(Conseil d'Orientation des Retraites)

Pour équilibrer financièrement les régimes, le COR reste enfermé dans la logique de la loi Fillon de 2003 et reprend ses propositions périmées de 2007 : **retarder l'âge de départ, allonger les durées, augmenter les prélèvements des salariés, réduire les pensions.**

Pas un mot sur un élargissement aux masses financières considérables qui échappent à toute cotisation sociale.

ELECTIONS CTPMESR

le 6 MAI

PRAG, PRCE, non-titulaires, sont appelés aux urnes

- Des changements statutaires sont annoncés.
- Le MESR n'a toujours pas dévoilé ses intentions en dépit d'une défaite cuisante aux scrutins régionaux.
- Des rencontres bilatérales syndicats-ministère restent toujours en attente.

Dans un contexte de déstructuration du service public, de remodelage du paysage universitaire et de démantèlement des statuts de la fonction publique, **chacune de nos voix compte.**

VOTEZ ET FAITES VOTER FSU

Envie de témoigner ? de participer aux réflexions et actions du SNESUP ? de contribuer au travail des élus SNESUP dans les conseils de composantes ou centraux ?

fsu@univ-tours, fabbri@univ-tours,
marie-christine.thibault@univ-tours

Et aussi <http://tours-universite.wifeo.com/>

QUESTIONNAIRE

A adresser pour le 19/05/2010 à marie-christine.thibault@univ-tours.fr (PRCE)

Statut actuel : PRAG PRCE autre (*précisez*)
UFR de rattachement actuelle : votre discipline

Titres universitaires

doctorat HDR discipline

qualifications et dates

Dernier poste occupé **avant** votre affectation dans l'enseignement supérieur :

agrégé certifié autre (*précisez*)

Etablissement lycée collège lycée professionnel autre (*précisez*)

Ville département

Votre ancienneté dans l'Education Nationale (avant votre nomination dans l'enseignement supérieur)ans

Les deux principales motivations de votre choix d'affectation dans l'enseignement supérieur et votre sentiment aujourd'hui

Date de la 1^{ère} affectation dans l'enseignement supérieur

Etablissement ou composante

Ville département

Date d'affectation sur le poste actuel

Nature et quotité des fonctions assurées :

Enseignement % la discipline est celle de votre concours de recrutement oui non
 votre doctorat ou recherches oui non

responsabilités administratives % lesquelles

autre(s) % *précisez la nature de ces fonctions et si elles relèvent d'une obligation de service*

Comment sont prises en compte vos fonctions autres que l'enseignement (ex. : 3h = 1h d'enseignement)

Votre service statutaire est de 384 htd annuelles (base de 12h x 32 semaines) oui non

précisez

Les maxima hebdomadaires sont de 18h (PRCE) et 15h (PRAG) ; en fonction de l'organisation de votre UFR, vous pouvez connaître soit un service annuel non atteint oui non

Si oui, quels effets en ont résulté ? soit un dépassement du service hebdomadaire oui non

si vous dépassez ce service, percevez vous des heures complémentaires oui non

Depuis votre affectation à François-Rabelais cette durée de service a évolué oui non

précisez les évolutions et leur date

Vos remarques, commentaires, points de vue complémentaires (cadre non limitatif ...)

Merci de votre contribution.

Si vous souhaitez être contacté personnellement ou acceptez d'être sollicité pour des précisions quant à vos réponses, mentionnez vos coordonnées (adresse ou courriel)